



Luxembourg, le 11 mars 2022

Circulaire 4/2022
aux fédérations sportives agréées

Objet : loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 - nouvelles dispositions en matière d'activités sportives à partir du 11/03/2022

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Suite à l'adoption du projet de loi afférent par la Chambre des Députés, les nouvelles dispositions relatives à la lutte contre la pandémie liée au Covid-19 entrent en vigueur ce vendredi soir.

Pour ce qui est particulièrement des activités sportives, la grande modification consiste en la **suppression du régime Covid check** et de **toutes les restrictions** précédemment en vigueur dans le domaine sportif (spectateurs, rassemblements, compétitions, entraînements, masques, douches, vestiaires et buvettes).

En lieu et place des obligations légales qui découlaient jusqu'ici du régime Covid check, il est désormais prévu de procéder par des recommandations générales basées sur le respect des gestes barrière et des précautions d'hygiène, notamment la recommandation de porter un masque en cas de grande affluence de personnes et de respecter, dans la mesure du possible, les distances interpersonnelles. Vous trouverez les recommandations précitées en annexe de la présente.

Malgré la suppression d'un grand nombre de mesures sanitaires grâce à une amélioration de la situation dans les systèmes de soins, le virus continue en effet à circuler et risque toujours de provoquer des maladies graves, particulièrement parmi les personnes vulnérables. Aussi j'appelle le monde sportif à la prudence et d'agir avec précaution en adoptant une approche responsable pour le bien de tous.

Vu l'entrée en vigueur imminente des nouvelles mesures, je vous saurais gré de bien vouloir transférer la présente et son annexe à vos clubs de sport affiliés dans les meilleurs délais.

Dans cet ordre d'idées, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Sports

Georges Engel